

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, à vingt heures trente,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 0 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 9 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,
Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre

Etaient absents : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique,
M. DELETANG Grégory

M. de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-11-068

1.1. Commande publique - marchés publics

**Mise en place de la solution hébergée COLORIA pour la sauvegarde automatique des données -
proposition de la SAS COSOLUCE**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition de la SAS COSOLUCE concernant la sauvegarde automatique de toutes les données.

La proposition est détaillée comme suit :

- Mise en service et accompagnement du déploiement de la solution hébergée COLORIA pour trois utilisateurs compris toutes prestations pour un montant de 990,00 € HT,
- soit 1 188,00 € TTC

- Hébergement SaaS avec un espace de stockage limité à 20Go avec un abonnement annuel de 659,61 € HT, soit 791,53 € TTC

Le Maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition de la SAS COSOLUCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **RETIENT** la proposition de la SAS COSOLUCE pour la mise en service et l'accompagnement du déploiement de la solution hébergée COLORIA pour trois utilisateurs pour un montant de 1 188,00 € TTC avec un abonnement annuel de 791,53 € TTC
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer ladite proposition avec la SAS COSOLUCE
- ▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 037-213700586-20241104-DCM_2024_11_068-DE

